



Lundi 17 décembre 2007

Temps forts du 03/12/2007 au 14/12/2007 No. 27

Notre prochain numéro paraîtra le 14 janvier 2008. Au nom du Tribunal : tous nos meilleurs vœux

5 décembre

Vladimir Kovačević mentalement incapable de passer en justice

Alors que le procès de Vladimir Kovačević est censé s'ouvrir ce jour à Belgrade, le Procureur Spécial pour les crimes de guerre décide de retirer les charges contre l'accusé, déclaré mentalement incapable de passer en procès. Kovačević était accusé d'avoir bombardé Dubrovnik, tuant au moins deux civils et en blessant trois autres, et d'avoir détruit six sites historiques recensés sur la liste de l'UNESCO.

L'affaire Kovačević avait été renvoyée aux autorités de Serbie par la Formation de renvoi du TPIY, en novembre 2006. L'appel de l'accusé contre cette décision a été rejeté le 17 avril 2007.

6 décembre

Procès Boškoski & Tarčulovski: l'accusation a clos son dossier

L'accusation termine la présentation de ses moyens. Le procès est ajourné jusqu'au 28 janvier 2008, date à laquelle se tiendra l'audience préalable à la présentation des moyens de la défense.

Les avocats de Boškoski prendront la parole en premier, le 29 janvier.

7 décembre et 14 décembre

Cinq accusés de plus en liberté provisoire

Le 7 décembre, Milan Gvero et Radivoje Miletić (affaire Popović et consorts) se voient accorder la liberté provisoire pendant les vacances judiciaires d'hiver, ainsi que Milan Milutinović (affaire Kosovo).

Le 14 décembre, c'est au tour de Ramush Haradinaj et de son co-accusé Lahi Brahimaj de bénéficier d'une mesure similaire.

Les communiqués de presse suivants ont été émis (en anglais) : CVO/MOW/PR1201e à <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm> et

RC/MOW/PR1207e à <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>

10 décembre

Le Président Pocar réaffirme devant le Conseil de sécurité (CS) l'engagement du Tribunal sur les objectifs de la stratégie d'achèvement

Présentant son second rapport 2007 sur les progrès accomplis dans l'application de la stratégie d'achèvement, le Président Fausto Pocar souligne l'efficacité sans précédent du Tribunal et appelle le Conseil de sécurité à continuer de soutenir le Tribunal afin qu'il puisse atteindre tous ses objectifs.

A cet égard, il rappelle l'impérieuse nécessité de retenir au service du Tribunal les Juges et les fonctionnaires qualifiés, réitère qu'une action décisive est requise de la part du Conseil afin que les fuyitifs soient arrêtés immédiatement, et suggère des moyens devant permettre au Tribunal de maintenir un niveau constant d'efficacité en 2008 et en 2009.

Le communiqué de presse suivant a été émis (en anglais) : FP/1203e à <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>

Le texte (en français) de l'allocution du Procureur est disponible ici : <http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1203f-pres.htm>

10 décembre

La Serbie n'a pas de stratégie claire pour arrêter les fuyitifs, dit au CS le Procureur

Prononçant sa dernière allocution en tant que Procureur, Carla Del Ponte décrit la 'cavale' prolongée de Radovan Karadžić et Ratko Mladić comme une tache sur le blason du Tribunal, ajoutant que cette situation mine l'idée même de justice internationale.

S'exprimant principalement sur la question de la coopération de la Serbie dans la recherche des fuyitifs, le Procureur reconnaît que quelques progrès ont été accomplis mais dit qu'aucun signe ne permet de dire que des efforts sérieux ont été entrepris pour les arrêter. Elle exhorte les pays membres de l'Union Européenne (UE) et la

Commission Européenne à continuer de conditionner l'accès de la Serbie à l'UE à la coopération entière de cette dernière, et précise que « coopération entière » signifie l'arrestation et le transfert de Ratko Mladić.

Le communiqué de presse suivant a été émis (en anglais) : CdP/OTP/PR1202e à <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>

Le texte (en français) de l'allocution du Procureur est disponible ici : <http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1202f.pdf>

[11 décembre](#)

Affaire de l'Hôpital de Vukovar: Šljivančanin remis provisoirement en liberté

La Chambre d'appel lui accorde cette mesure jusqu'à la tenue de l'audience d'appel. Elle motive sa décision par le fait, parmi d'autres, que Šljivančanin a déjà effectué près des neuf dixièmes de la peine de cinq ans prononcée contre lui le 27 septembre dernier.

L'un des trois co-accusés dans le procès de l'affaire de l'Hôpital de Vukovar Veselin Šljivančanin fut déclaré coupable d'un chef de « complicité de torture »

Le communiqué de presse suivant a été émis (en anglais) : MH/MOW/1206e à <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>

[11-12 décembre](#)

Serge Brammertz visite son prochain Bureau

S'apprêtant à succéder à Carla Del Ponte, le 1^{er} janvier 2008, en tant que Procureur du TPIY, Serge Brammertz (Belgique) passe deux jours au Tribunal. Il rencontre d'abord le Procureur et le Greffier, entourés de leurs principaux collaborateurs. Il assiste ensuite à plusieurs réunions de travail traditionnelles, avant de s'entretenir avec le Chef des Enquêtes, le Chef des Poursuites, les Substituts Principaux et les chefs de équipes d'enquête.

[12 décembre](#)

Dragomir Milošević condamné à 33 ans de prison...

...pour le régime de terreur auquel la population de Sarajevo a été soumise durant le siège de la ville. La Chambre de 1^{ère} instance le déclare coupable de crimes contre l'humanité et de violations du droit ou des coutumes de la guerre. Il est condamné pour cinq chefs de terreur, assassinats et actes inhumains, crimes commis lors de la campagne de bombardement et de tirs embusqués qui a causé la mort de nombreux civils. Il a été acquitté de deux chefs d'attaques illégales contre des civils.

Dragomir Milošević devint en août 1994 le Commandant du Corps Sarajevo Romanija de l'Armée des Serbes de Bosnie (VRS). Il succéda à ce poste au Général Stanislav Galić qui, en novembre 2006, fut condamné à la prison à vie par la Chambre d'appel du Tribunal.

Le communiqué de presse suivant a été émis (en anglais) : JP/MOW/1205e à <http://www.un.org/icty/latest-f/index-f.htm>

Le résumé (en français) du jugement est disponible ici : <http://www.un.org/icty/pressreal/2007/pr1205f-summary.htm>

[12 décembre](#)

Le Procureur Adjoint annonce son départ

« Aux alentours du 10 janvier, » fait savoir David Tolbert (Etats-Unis) depuis New York, où il assiste à des réunions des organes budgétaires de l'ONU.

Conseiller Juridique Principal (Grefe) à compter de septembre 1996, David Tolbert quitta le Tribunal une première fois en mars 2001. Il revint en août 2003 en tant que Greffier Adjoint. Le 1^{er} août 2004, il fut nommé Procureur Adjoint.

[13 décembre](#)

Le Procureur face à la presse une dernière fois

« Le Tribunal ne doit pas fermer ses portes avant que tous les fugitifs aient été traduits en justice » répète le Procureur à l'occasion de sa dernière conférence de presse : « cela me peine » de devoir encore parler de Radovan Karadžić et de Ratko Mladić, et les savoir toujours en fuite est « une tache » sur notre travail, dit-elle. Carla Del Ponte dit aussi ne pas comprendre qu'un certain nombre de personnes sous le contrôle pénitentiaire du Tribunal aient été remises en liberté à l'occasion de la pause judiciaire d'hiver. Elle rend un hommage appuyé aux victimes : « je leur suis reconnaissante d'apparaître en cour en tant que témoins. Leur courage m'a donné l'énergie et la volonté de continuer notre route. »

LES PROCES REPRENDRONT LA SEMAINE DU 7 JANVIER 2008:

Les audiences du TPIY se sont interrompu le vendredi 14 décembre. La pause judiciaire d'hiver durera jusqu'au vendredi 4 janvier 2008.

Les procès reprendront alors selon le calendrier suivant :

- Lundi 7 janvier: Prlić et consorts, à 14h 15, salle d'audience I
- Mardi 8 janvier: Šešelj, à 14h 15, salle d'audience I
- Jeudi 10 janvier: Popović et consorts, à 9h, salle d'audience III
- Mardi 15 janvier: Rasim Delić, à 14h 15, salle d'audience II
- Mercredi 16 janvier: Milutinović et consorts, à 14h 15, salle d'audience III
- Lundi 21 janvier: Haradinaj, Balaj & Brahimaj, à 14h 15, salle d'audience II.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT **111 ACCUSÉS – SUR 161**

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 111 d'entre elles : neuf ont été acquittées, 53 condamnées (huit sont en attente de transfert, 27 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, deux condamnés sont décédés en cours d'exécution de peine), et 13 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 50 accusés : huit sont en appel, 26 en procès, un accusé a été récemment condamné par une Chambre de 1^{ère} instance, 11 en phase préliminaire de procès ; quatre accusés sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 24 autres individus ont été jugés ou sont en cours de jugement pour outrage à la Cour.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef LPTV : Christian Chartier
Assistantes : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.
